Envoyé en préfecture le 11/08/2026
Reçu en préfecture le 11/08/2026
Publié le
ID : 056-215601097-20260618-2026_18_06-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	14
Votants	15

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LAUZACH dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrice LE PENHUIZIC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mai 2026

Présents : M. LE PENHUIZIC Patrice, Maire, Mme EON Laetitia, M. COLLOMB Ludovic, Mme DUBOS Fabienne, M. RETIF Romain, Mme LE GOUHINEC Pascale, M. BRABANT Hugues, COINTARD Morgane, M. LE GAL Fabrice, Mme LE BERRE Caroline, M. DUPARD Thomas, Mme MORISE Cécile, M. LASSAY Dylan, Mme ROUSSELLE Eva-Lou.

Excusé(s) ayant donné procuration :
Monsieur LAYEC Guy (pouvoir à Monsieur LE PENHUIZIC Patrice)

Nombre de membres
- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14
- Absents : 1

Date de la convocation : 11 juin 2026 Date **d'affichage** : 11/06/2026

- **Vote du CFU 2025**

Le **Compte Financier Unique (CFU)** est un document annuel qui présente l'exécution du budget d'une collectivité territoriale. Il rassemble en un seul rapport les informations comptables et budgétaires auparavant réparties entre le compte administratif établi par l'ordonnateur (le maire, le président de la collectivité, etc.) et le compte de gestion établi par le comptable public.

Le CFU permet :

- de présenter les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'exercice ;
- de mesurer le résultat de fonctionnement et le solde d'investissement ;
- d'analyser la situation financière et patrimoniale de la collectivité ;
- de faciliter le contrôle des élus, des citoyens et des autorités de contrôle grâce à un document unique et harmonisé.

Il constitue désormais le document de référence pour rendre compte de la gestion financière des collectivités concernées et s'inscrit dans la modernisation de la gestion publique locale.

Envoyé en préfecture le 11/08/2026
Reçu en préfecture le 11/08/2026
Publié le
ID : 056-215601097-20260618-2026_18_06-DE

Résultat Budget Commune :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	946404.59	1243756.36
Investissement	306 402.67	267 251.83

Déficit d'investissement : - 16 916.96 €

Excédent de fonctionnement : 297 351.77€

Résultat Budget Commerce

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	18 688.26	27 131.07
Investissement	57 467.32	36.30

Excédent de fonctionnement : 5 853.22€

Déficit d'investissement : -51 431.121€

Après en avoir délibéré et Monsieur le Maire s'étant retiré, le conseil municipal :

-vote à l'unanimité des membres présents les CFU tels qu'exposés ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,



Patrice LE PENHUIZIC